19e ANNEE. — NUMÉRO 236 FRIBOURG : GRAND'RUE, 13 VENDREDI 11 OCTOBRE 1889

LA LIBERTÉ

Macti animo estote Dilecti Filii et viriliter agite in Deo fidentes, cujus causæ servitis hujus apostolicæ cathedræ doctrinis innixi.
(*Bref de Pie IX à la* LIBERTÉ.)
La Presse est une Œuvre pie, d'une utilité souveraine, (PIE IX.)

O. I. X.

M. V. X.

Libenter etiam perspeximus vobis in eo ministerio quo fungimini propositum esse firmiter monitis adhærere quæ ab hac Sancta Sede catholicis scriptoribus sunt tradita.
(*Bref de Léon XIII à la* LIBERTÉ.)

ABONNEMENTS

	SUISSE	ÉTRANGER
Un an . . .	12 Fr.	25 Fr.
Six mois . .	6 » 50	13 »
Trois mois . .	4 »	7 »

BULLETIN POLITIQUE

Après la lutte. — Nous donnons chaque jour, dans la mesure du possible, des extraits variés en longueur, des différents journaux parisiens. Nos lecteurs peuvent se livrer à un judicieux éclectisme et dégager de ce fatras de conjectures et d'opinions un jugement personnel, plus autonome et plus complet que les appréciations quotidiennement consacrées par nous aux événements extérieurs.

Ceux qui prendront la peine de relire la *Revue des journaux* que nous avons publiée hier, *reconnaîtront sans hésiter* qu'il serait téméraire d'avancer sur l'avenir de la France un pronostic définitif et invariable. Nos voisins exécutent, depuis dimanche, une symphonie d'un genre nouveau, chantant victoire à tue-tête, dans un sens et sur des modes opposés. La République opportuniste a triomphé, disent M. Constans et ses fidèles, elle a doublé sans encombre le cap électoral, l'âge critique fatal aux gouvernements français est dépassé, les Géronte de l'Union républicaine ont le droit d'espérer une paisible et interminable carrière. A quoi M. Laguerre répond en mettant sous une puissante lentille le nombre 305 qui représentera au Parlement futur les revisionnistes de toute nuance. Gardons-nous du dithyrambe et délaissons le pindarisme, nul ne peut parquer les nouveaux élus en castes tranchées et dresser une classification rigoureuse. Chez nos voisins, comme partout ailleurs, un abîme gigantesque sépare les promesses de leur réalisation. Pour être candidat on n'appartient pas moins à la faible humanité et tel qui briguait la faveur populaire en jurant fidélité à un programme nettement spécifié, variera dans la discussion et au pied de l'urne par amour de la tranquillité, en vue de compétitions personnelles ou par inconstance.

Le groupement volontaire ou considéré comme tel des députés par eux-mêmes nous permettra seul de donner une proportion exacte des forces parlementaires.

Un fait acquis et indiscutable, c'est l'avancement des conservateurs. Ils étaient à peine 200 après les élections de 1885, ils sont aujourd'hui environ 30 de plus, et leur succès définitif est corroboré par un brillant succès moral. Voici, en effet, une liste que nous croyons intéressante, elle met au jour le nombre des voix qui ont manqué à certains candidats conservateurs catholiques :

Ambroise Rendu (Pontoise 1re), 37 voix ;
Martenot (Tonnerre), 119 voix ;
Denis Cochin (Paris 7e), 132 voix ;
De Wignacourt (Mézières), 145 voix ;
Barrois (Tourcoing), 199 voix ;
Marquis d'Aulan (Nyons), 267 voix ;
Muller (Loches), 281 voix ;
Durand (Romorantin), 292 voix ;
Georgi (Boulogne 2e), 301 voix ;
Derrien (Quimper 2e) 303 voix ;
De Lordat (Castelnaudary), 309 voix ;
Forzy (Soissons), 310 voix ;
Princeteau (Bordeaux 4e), 327 voix ;
De Noury (Nevers), 335 voix ;
Cazeaux (Tarbes 1e) 382 voix ;
Georges Berry (Paris, 9e arr.), 428 voix ;
Denormandie (Auxerre 1e), 472 voix ;
Joseph Brisson (Libourne 1e) 480 voix ;
De Rambuteau (Charolles), 506 voix ;
Saccoman (Marseille 2e), 507 voix ;
Antonin Lefèvre-Pourtalis (Avesnes), 610 voix ;
Dumas (Orléans 1e) 670 voix ;
Marquiset (Gray), 690 voix ;
Georges Roche (Rochefort), 727 voix ;
Beaussant (La Rochelle), 763 voix ;
Urbain Guérin (Bourges), 867 voix ;
Delmas (Céret), 939 voix ;
Jules Auffray (Rocroy), 963 voix ; (à Rocroy, un autre catholique a obtenu 98 voix).

Soit 5 candidats à qui il manque moins de 200 voix pour être élus ; 13 candidats à qui il manque de 200 à 500 voix ; 10 candidats à qui il manque plus de 500, mais moins de 1000 voix pour être élus.

Total : 28 candidats qui auraient été certainement élus sans la pression ministérielle. Au premier tour de scrutin, il y en eut environ 90 dans ce cas.

Au succès des conservateurs, on peut ajouter 118 succès moraux.

La France serait donc encore conservatrice et catholique si elle n'était baillonnée par M. Constans.

Le général Boulanger. — Nous ne pouvons passer sous silence l'arrivée de M. Boulanger à Jersey. On nous accusait parfois, et sans preuves, d'être inféodés à la cause boulangiste. Nous avons soutenu la cause du général en raison des appuis conservateurs qu'elle a rencontrés et des principes de tolérance nettement affirmés par M. Boulanger. Quant au personnage lui-même, *nous ne jugerons pas sa conduite*. Puisqu'il est charitable et de bon ton de ne point insulter au courage malheureux, nous souhaiterons au solitaire de la Manche, un repos sans inquiétude, une vie calme et un avenir sans nuages. Qu'il médite à loisir sur l'inconstance de la fortune en attendant les événements. A notre avis, sa présence à Paris eût aidé la cause qu'il représentait, mais aussi ses jours eussent été bien compromis avec M. Constans dont la délicatesse n'est point proverbiale. Entre ces deux alternatives, le choix était difficile.

Luxembourg allemand. — Pendant que l'on prépare les fêtes impériales, la chancellerie allemande continue ses prouesses.

M. de Bismark cherche à développer le système d'annexion qui lui est si cher. Il vise en ce moment le Luxembourg ducal et son futur souverain, le prince de Nassau. Pour cela il est nécessaire que le prince épouse l'une des sœurs de Guillaume II. L'impératrice veuve de Frédéric convoitait pour sa fille la main du prince danois Christian, or cette union a été brisée par le refus de Guillaume II qui, en cette circonstance comme toujours, n'est que le porte-voix de M. de Bismark. Le chancelier *a même commencé les démarches définitives* en vue des fiançailles du prince de Nassau avec la princesse Marguerite.

Un affront de plus à la veuve de Frédéric qui n'est plus à compter les avanies, et une extension de la puissance germanique.

Le czar à Berlin. — Il arrivera donc vendredi le souverain si longtemps attendu et si ardemment désiré dirons-nous pour être fidèles aux traditions classiques. L'attente aiguise le plaisir, suivant un proverbe connu, dans ce cas *Alexandre sera reçu* avec tendresse quoique ce mot ne figure pas au dictionnaire diplomatique.

Il y aura dîner de gala, représentation à l'Opéra, chasse et revue militaire. Qu'offrir de plus à Berlin et à un empereur? Alexandre devra néanmoins se déclarer satisfait quoi qu'il ne soit point nécessaire de quitter Saint-Pétersbourg pour s'asseoir à une table plantureuse, écouter une voix enrouée, rectifier par la pensée l'alignement d'une compagnie, forcer un cerf ou un chevreuil. Ce sont plaisirs royaux bien plus apparents que réels.

La presse russe et la presse allemande sont d'accord pour déclarer que l'entrevue sera de pure politesse et dépourvue de tout caractère diplomatique. Il ne faut donc attendre aucune révélation marquante, à moins qu'une balle égarée ne vienne, comme en Danemark, rappeler au czar que ses jours sont menacés et fournir matière aux conjectures des journalistes.

Si donc cette visite doit être sans résultat, convenons qu'elle s'est fait attendre bien longtemps et n'envions point le sort d'Alexandre.

LES CAPUCINS
ET LA MISSION CHOANE

Le correspondant romain du *Cittadino*, de Gênes, envoie à ce journal les intéressants détails qui suivent sur la mission choane venue en Italie pour conclure, au nom du roi Ménélik, le traité d'amitié et de commerce dont le dernier acte de ratification vient d'avoir lieu à Naples :

« Je vois encore, dit-il, continuer dans la presse la discussion sur la qualité des personnes qui composent la mission choane. Les journaux de l'opposition recourent à tous les moyens pour faire croire qu'il s'agit d'une mascarade, comme celle des fameux princes assabiens, et beaucoup prêtent l'oreille à ces soupçons, sans réfléchir que la connaissance personnelle qu'en a le comte Antonelli et son honorabilité devraient assez répondre du sérieux de la mission. Quant à moi, je puis vous en fournir la preuve documentée. J'ai lu moi-même les deux lettres de recommandation que Mgr Faurin, *vicaire apostolique des Gallas, remit* scellées aux choans et que ceux-ci ont apportées de Harar. L'une est adressée au défunt cardinal Massaia qui, le 17 juillet, date de la lettre, vivait encore ; l'autre est adressée au P. Hyacinthe de Troina, ce vaillant Capucin qui, après avoir été *secrétaire de l'Eme Massaia, transcrit et* compile les notes que lui a laissées le cardinal pour la continuation des *Trente-cinq années de mission*. Dans sa lettre au cardinal, le vicaire des Gallas présentait d'une manière spéciale le nommé Guerasmatch, Joseph, celui-là même que les journaux d'opposition ont décrit comme un homme de bas étage. « Votre Eminence, disait la lettre, l'a connu sous d'Alako Joseph. C'est, comme vous le savez, un ancien élève de la mission de Massaouah. Il se trouve maintenant au nombre des grands officiers du roi et il remplit auprès du Deggiac Maquonen les fonctions de dragoman général ; » et, après avoir dit que Joseph avait bien mérité de la mission, le vicaire le recommandait à la bienveillance du cardinal.

« Dans l'autre lettre au P. Hyacinthe, le vicaire fait observer l'importance et la solennité de la mission ; puis il ajoute : « L'ambassadeur est le Deggiac Maquenon, cousin germain du roi, l'un de ses meilleurs généraux et gouverneur général du Harrar. » Le vicaire répète ensuite ce qu'il a dit au sujet de Joseph au cardinal, et ajoute que ce *Joseph doit son élévation à son talent*. Il recommande en outre au destinaire de se *rendre chez l'ambassadeur pour le saluer*, d'autant plus que celui-ci serait allé certainement visiter Son Eminence. Il avertit même, pour le cas où les Capucins l'auraient oublié, que s'ils recevaient le Deggiac un mercredi ou un vendredi, jours de jeûne pour les Abyssins, ils prissent garde de ne lui offrir ni lait ni beurre, mais seulement du pain et des fruits. Enfin il le prie de présenter au cardinal quelques-uns des anciens élèves de la mission restés fidèles à l'Eglise catholique et venus avec le Deggiac, tels que Paulos, que le vicaire même des Gallas avait baptisé à Jesena, et Wold-Emmanuel, un autre de leurs élèves qui les avait accompagnés dans l'exil et qui parle le français.

« Aussitôt après avoir reçu ces lettres, le P. Hyacinthe alla complimenter Maquonen qui le reçut avec beaucoup de cordialité. Puis, plusieurs membres de la mission choane allèrent rendre visite au Père dans son couvent. Dès que Wold-Emmanuel sut que le P. Hyacinthe avait assisté le cardinal pendant de longues années, il le pria de le conduire dans la chambre que le cardinal avait habitée, et comme il y fut entré il éclata en larmes. Tous les membres de la mission regrettèrent beaucoup que, le jour où ils se rendirent au cimetière pour y prier sur la tombe du Père du comte Antonelli, le petit mausolée de la Propagande fût fermé et qu'ils ne pussent se prosterner sur la pierre qui couvre la dépouille mortelle du cardinal.

« Quant à l'audience du Saint-Père, il y a quelque chose de vrai dans ce que disent les journaux ; mais il n'est pas exact que l'audience ait été formellement demandée et que, à certaines difficultées opposées par le Vatican, le Deggiac aurait répondu ne plus vouloir en entendre parler.

« La vérité est que quelqu'un, dans la possible éventualité où les Choans eussent

DERNIÈRES DÉPÊCHES

Rome, 10 octobre.

On assure que le général Baldissera demande à être rappelé d'Afrique.

La situation est, paraît-il, intolérable en *Abyssinie*.

Copenhague, 10 octobre.

Le czar, accompagné à la gare par la czarine, le prince héritier, le couple royal danois, le prince et la princesse de Galles, est parti de Fredensbourg à 11 h. ½ du soir pour Copenhague.

Il s'est embarqué de suite sur le *Dershawa* et est parti pour Kiel.

Paris, 10 octobre.

L'officieux *Courrier du Soir*, tout en ne prévoyant pas une campagne d'invalidations qui, dit-il, serait mal vue, laisse entendre qu'une sixaine d'élections serait cependant annulée.

Il ajoute : dont une à peu près certaine pour Paris.

Ce dernier trait vise soit M. Mermeix, soit M. Naquet, mais plus probablement ce dernier. En attendant, et pour se faire la main, on va procéder à une forte épuration *parmi les percepteurs*.

Berlin, 10 octobre.

Le chancelier est arrivé hier soir à 9 heures ½.

Berlin, 10 octobre.

L'empereur Alexandre sera reçu ce soir à Kiel par le général Werder.

Les autres personnages avec le colonel Willaume se présenteront à Wittemberg.

A la gare de Berlin, la 1re compagnie du 1er régiment de la garde impériale rendra les honneurs.

Devant l'ambassade de Russie sera une compagnie du régiment d'Alexandre.

Après l'arrivée à l'ambassade, les troupes ayant formé la haie, défileront devant l'empereur.

Depuis la gare à l'ambassade, la voiture sera précédée par les cuirassiers de la garde et suivie par un escadron de uhlans.

Kiel, 10 octobre.

L'empereur est parti pour Berlin hier soir à 11 h.

Londres, 10 octobre.

Le correspondant du *Standard* à Vienne annonce que le prince de Cobourg est arrivé et sera l'hôte de l'empereur à Hoffbourg.

Le journal attache à ce fait une grande importance.

Le prince de Cobourg assurera à l'Autriche l'appui de l'Angleterre.

Le sultan va saisir l'Europe de la question de la reconnaissance de la Bulgarie.

Selon le *Times* le prince de Cobourg restera une demi-heure à Vienne.

Il repartira mystérieusement pour Ebenthal ou Paris.

Rome, 10 octobre.

D'après les nouveaux plans de voyage *des souverains allemands, on remarque* la promptitude avec laquelle ils traverseront l'Italie, séjournant trente-six heures à Monza, touchant à Gênes sans s'y arrêter et visitant seulement la Spezzia.

Les raisons de cette modification dans l'itinéraire impérial, qui élimine le séjour à Rome et à Naples, sont l'attentat de Naples et l'attitude des radicaux depuis un an, qui ont fait réfléchir M. de Bismark. Il a conseillé à l'empereur de ne pas risquer des sifflets ou pis encore.

Lausanne, 10 octobre.

Le nombre des actions déposées atteint plus de 131,000. Sur ce chiffre, environ 92,000 sont assurées pour la fusion, de sorte que le traité sera très probablement ratifié.

DERNIERES NOUVELLES

Baccalauréat. — Nous apprenons avec plaisir que MM. Auguste Collomb et Denis Oberson ont subi avec succès leur examen de bacheliers ès-lettres.

désiré voir Sa Sainteté, s'était particulièrement informé des dispositions éventuelles du Vatican ; et que, une fois connues les difficultés, d'ailleurs à prévoir, qui pouvaient faire obstacle à ce projet, on n'en parla plus. A cela se réduisent, que je sache, les démarches que les journaux appellent négociations et dans lesquelles les Choans n'ont eu aucune initiative déterminée. Si même à leur départ de l'Abyssinie, ils pouvaient croire qu'ils seraient admis à l'audience du Saint-Père, le long séjour en Italie a dû leur montrer, fût-ce même superficiellement, le caractère anormal des conditions de Rome, de façon à les persuader qu'il n'y avait pas lieu de faire des démarches formelles.

« De toutes façons, les Capucins, reconnaissants pour la vénération que les membres de l'ambassade conservent envers la mémoire de l'*Abuna Messias*, d'après le nom que les Ethiopiens donnaient au cardinal Massaia, et reconnaissants aussi pour leurs dispositions bienveillantes envers la mission des Gallas, offriront de petits présents à chacun des envoyés : à Makonnen, une chaîne d'or avec croix, à porter au cou, mais sans crucifix, parce qu'aux yeux des Abyssins, c'est une profanation de porter sur soi l'image du Sauveur ; aux principaux personnages de la suite, des chaînes d'argent avec croix en mosaïque ; et, aux autres, des chapelets et des souvenirs religeux. »

CONFÉDÉRATION

L'Université et la BERNER-ZEITUNG. — La radicale *Berner-Zeitung* se donne vis-à-vis de nous le mérite de nous avoir déterminé à publier le discours de M. Bielmann! *Risum teneatis.* Nous n'avons jamais demandé conseil à la *Berner-Zeitung* pour la forme à donner à nos comptes rendus et nous n'avons nul besoin de son impulsion pour rester fidèle à notre habitude traditionnelle de publier impartialement les discussions des assemblées délibérantes.

Pour masquer le dépit que lui cause le succès rapide du projet du conseil d'Etat, l'organe du radicalisme bernois et de la centralisation militaire prend en pitié notre futur établissement d'instruction supérieure. L'Université de Fribourg, dit-il, sera une statue boiteuse, manchote et décapitée, parce qu'elle ne se composera que de deux facultés et qu'il lui manquera le cerveau de toute science : le libre examen !

Patience, superbe *Berner-Zeitung*, petit poisson deviendra grand. Il n'y a que les commencements qui sont difficiles, et plus ils sont laborieux, plus la base est solide et l'édifice durable. Vos dédains nous rappellent le sort lamentable du chêne orgueilleux se moquant du faible roseau :

> Votre compassion part d'un bon naturel,
> Mais quittez ce souci...

Quant à l'enseignement scientifique de notre future Université, il aura tout à gagner à se passer du soi-disant libre examen à la manière radicale, qui consiste à fermer les yeux devant la vraie lumière et à mettre la tête dans un sac bourré de préjugés et de haines.

Notre examen est d'autant plus libre qu'il ne tâtonne pas dans les ténèbres. La vraie science ne consiste pas à ignorer *Dieu, l'Etre par excellence, auteur de notre* raison et de notre intelligence, créateur des merveilles que nous découvrons et étudions. Est-ce que la foi a empêché le P. Secchi et tant d'autres illustres savants catholiques de pénétrer les mystères de la science et d'examiner librement les merveilles de la création ?

Non, l'Université de Fribourg ne sera pas une statue mutilée ; elle sera une création bien vivante, qui grandira et se développera. Sous ce rapport, nous avons plus de confiance dans les bénédictions de Dieu que dans les malédictions de la *Berner-Zeitung*.

La fusion. — D'après une dépêche de Lausanne aux *Basler Nachrichten*, il est presque certain que le traité de fusion entre la Suisse-Occidentale et le Jura-Berne sera ratifié demain par l'assemblée des actionnaires. C'est ce que nous souhaitons.

NOUVELLES DES CANTONS

La constituante de Saint-Gall a eu hier de vifs débats sur les élections de Straubenzell, seconde édition, dont les conservateurs demandaient la cassation. La majorité de la commission, par l'organe de M. l'avocat Suter, proposait le rejet du recours ; la minorité, par l'organe de M. le Dr Jung, appuyait la demande de cassation, et proposait éventuellement une admonestation pour les irrégularités commises.

Une proposition intermédiaire, faite par M. le conseiller national Tobler et M. l'avocat Hauser, voulait valider les élections, mais désapprouver les irrégularités ! Le bon billet qu'a la Châtre !

Cette proposition intermédiaire a été adoptée par 90 voix contre 86, de sorte que voilà des élections validées, avec une déclaration protocolée portant qu'elles sont entachées d'irrégularités. De pareilles choses ne sont possibles qu'en pays radical.

En revanche, le cercle d'Oberbüren a obtenu le droit de procéder à l'élection d'un second député, ce que lui avait refusé le gouvernement.

Puis la constituante a passé à la nomination de la grande commission chargée de préparer le projet de revision constitutionnelle. La liste libérale, portant 15 libéraux, 8 conservateurs-catholiques et 2 démocrates, a passé à une majorité de 96 voix contre 93.

Société helvétique de Saint-Maurice. — Lundi s'est réunie à Saint-Maurice la Société helvétique de ce nom. Dans la séance du matin, tenue au théâtre, l'assemblée a entendu une magnifique conférence, donnée par M. Th. de la Rive, de Genève. L'éloquent conférencier, dont la dissertation a souvent été interrompue par de frénétiques applaudissements, avait pris pour thème Léon XIII et la question ouvrière.

Nous espérons que cette remarquable étude sera publiée en entier.

M. le conseiller national Decurtins, impatiemment attendu, dit la *Gazette du Valais*, a été empêché d'assister à la séance, aux travaux de laquelle il avait promis de prendre part. Tout le monde l'a fort regretté.

Prix des vins. — Les vins du vignoble de Baden (Argovie) se sont vendus, suivant les parchets, 60 et 65 fr. l'hectolitre, les frais de vendange à la charge de l'acquéreur.

A Schaffhouse, les vins rouges de Hallau de première qualité se sont vendus en mise publique à raison de 22 fr. 50 le quintal de vendange et 59 fr. l'hectolitre de moût. Les prix sont en moyenne de 18 fr. 50 à 20 fr. le quintal.

Nécrologie. — A Capolago (Tessin) est mort dernièrement l'avocat Massa, ancien carbonaro, condamné à mort en 1821, nommé citoyen tessinois *honoris causa* en 1851. M. Massa était nonagénaire.

ÉTRANGER

COURRIER TÉLÉGRAPHIQUE

(Dépêches du 9 octobre)

Paris. — Le *Figaro*, devenu depuis quelques jours un organe officieux de l'Elysée, rappelle qu'au moment des invalidations de 1885, la Chambre comptait 205 conservateurs, tandis que la Chambre nouvelle n'en comprendra que 160 ou 170 avec une cinquantaine de boulangiste, dont une quarantaine sont des républicains.

Le *Figaro* estime qu'il n'est pas de l'intérêt des conservateurs à continuer leur politique de bouderie et d'isolement. Il oublie de dire si on leur rendra la république habitable.

— M. Boulanger habitera à Longueville, endroit très retiré situé à trois kilomètres de Saint-Hélier.

— Le banquet du congrès international de géodésie comptait 200 convives, parmi *lesquels le docteur Hirsch. Une réception* brillante a suivi, à laquelle ont assisté MM. de Freycinet, Spuller et Fallières.

Rome. — Les bases de l'accord entre la Russie et le Vatican ont été signées entre M. Iswolski et le cardinal Rampolla. Cinq évêques seront probablement nommés par un bref de la Propagande.

Berlin. — Le czar est définitivement attendu demain jeudi ou vendredi.

— L'empereur et l'impératrice d'Allemagne partiront pour la Grèce le 17 ou le 18 par l'Italie Ils s'embarqueront à Gênes. Leur suite ira par Brindisi.

L'impératrice Frédéric partira le 19 par Venise pour Corinthe et Athènes.

Friedrichsruhe. — Le chancelier de l'empire se rend cet après-midi à Berlin, avec toute sa famille.

Londres. — M. Seymour, gladstonien, a été élu député du comité d'Elgin par 2571 voix contre M. Logan, unioniste, qui a obtenu 2039 suffrages. Il remplace M. Anderson, *gladstonien*, décédé.

Kiel. — L'empereur a reçu hier les membres de la commission de construction du canal de la mer du Nord à la Baltique, et a inspecté aujourd'hui, dans une barcasse à vapeur, l'escadre anglaise. L'empereur s'est rendu ensuite à Holtenau pour visiter les travaux du canal.

Madrid. — Des avis de Tanger signalent une agression contre le comte Haro, attaché militaire d'Espagne, commise par des nègres de la suite du sultan. Le ministre marocain est allé aussitôt présenter des excuses au comte Haro, promettant de châtier sévèrement les coupables.

— L'archiduc Albert d'Autriche est attendu à Madrid le 24 octobre.

CHRONIQUE GENERALE

Audience pontificale. — Le Saint-Père a reçu le nouveau général de l'Ordre des Augustins, accompagné de quarante provinciaux et consulteurs de l'Ordre. L'audience a duré plus d'une heure, et Léon XIII a eu des paroles de la plus affectueuse sympathie pour le nouvel élu et pour l'Ordre entier.

Jubilé sacerdotal. — S. E. le cardinal Haynald, archevêque de Colocza (Hongrie), célèbrera, le 15 octobre, à Budapesth, le cinquantième anniversaire de son ordination au sacerdoce. A cette occasion, Son Eminence consacrera près d'un million à des fondations pieuses et à des œuvres de bienfaisance.

Nécrologie. — On annonce la mort du général de division Barthélemy-Louis-Joseph Lebrun, âgé de 70 ans. Cet officier général faisait partie de l'état-major général de l'empereur Napoléon III pendant la guerre de 1870, et notamment pendant les opérations militaires qui précédèrent la retraite de Bazaine sous Metz.

Lors du procès de Trianon, entendu comme témoin, il ne fournit que des explications embarrassées, déclinant toute part de responsabilité dans les fautes de l'état-major général et proclamant qu'il n'avait jamais été qu'un collaborateur, un lieutenant du maréchal Lebœuf.

La crise financière italienne. — Certains bruits circulaient depuis quelque temps sur la Banque Générale, dont on mettait en doute la prospérité. Ils viennent d'être confirmés matériellement. Les actions, qui étaient en juin à 659 fr., sont descendues subitement à 514 fr. Malgré toutes les tentatives, il est impossible de trouver des acheteurs à ce prix.

Samedi soir, on parlait à la Bourse de la faillite d'une maison de Turin avec un passif de 2,700,000 fr. La Banque de Turin serait atteinte pour 700,000 fr., la Banque Barbaroux pour 700,000 fr. et la Banque nationale pour 100,000 fr.

Si l'on ajoute à ces désastres ceux de Bari, que l'on cherche en vain à réparer, on se fera une idée de la mauvaise situation du marché financier italien.

LETTRE DE ROME

(Correspondance particulière de la *Liberté.*)

Rome, 6 octobre.

Le poste de Bibliothécaire de la sainte Eglise étant resté vacant par suite de la mort du regretté cardinal Schiaffino, on dit que le Saint-Père va le confier soit à l'Eme cardinal Mazzella, de la Compagnie de Jésus, soit à l'Eme Zigliara, des Frères Prêcheurs, préfet de la Sacrée-Congrégation des Etudes. Dans ce dernier cas, la Préfecture de la Congrégation des Etudes serait confiée au cardinal Mazzella.

En attendant, le Souverain-Pontife, par billet de la Secrétairerie d'Etat, en date du 3 octobre, vient de nommer S. E. le cardinal Aloisi-Masella (ne pas confondre avec Mazzella) préfet de la Sacrée-Congrégation des Rites, en remplacement du cardinal Laurenzi, démissionnaire pour cause de santé. En même temps, le Saint-Père a appelé S. E. le cardinal De Ruggiers à remplacer le cardinal Aloisi comme préfet de l'*Economia* de la Sacrée-Congrégation de la Propagande.

A l'occasion du grand pèlerinage ouvrier *français*, dont les divers *groupes vont se succéder* à Rome, le Souverain-Pontife a manifesté l'intention de publier une importante encyclique sur la question sociale. Il y serait traité aussi de l'arbitrage pacifique à appliquer, d'après le mémorable exemple qu'en a donné à Londres l'Eme cardinal Manning, aux différends entre ouvriers et patrons, afin de substituer ce moyen si chrétien d'apaisement et de justice aux procédés révolutionnaires des grèves et de l'émeute. Le document pontifical est destiné à produire une immense et salutaire impression.

Notre Saint-Père le Pape, toujours prêt, dans sa sollicitude apostolique, à veiller aux intérêts universels de l'Eglise, vient d'envoyer une somme considérable à Mgr Marango, archevêque d'Athènes, pour la fondation dans cette ville d'un lycée grec-catholique. Ce sera un excellent moyen de favoriser le retour des Grecs dissidents à l'unité de la foi romaine et ce sera aussi une nouvelle digue opposée à la propagande funeste que le gouvernement italien fait en Orient par ses écoles laïques.

* * *

Le *Diritto* et autres feuilles libérales ont prétendu à tort que le Saint-Siège avait eu à se plaindre de n'être pas invité à la Conférence antiesclavagiste de Bruxelles. Cette Conférence, en effet, ne se propose point de discuter le principe de l'abolition de l'esclavagisme, mais seulement les moyens pratiques à adopter, même par voie coactive, pour empêcher la traite des esclaves. Le roi des Belges a convoqué cette Conférence sur la demande que lui en adressa la reine Victoria, à la suite de l'adoption à l'unanimité, par la Chambre des Communes, d'une motion de sir Burker sur l'abolition de l'esclavagisme. Dès lors, Léopold II a invité à la conférence de Bruxelles les puissances qui signèrent l'acte de constitution du Congo et qui, par leurs forces maritimes et terrestres, sont à même de fournir leur contingent pour la répression à main armée de la traite. Il n'y avait donc pas lieu d'inviter le Saint-Siège à s'y faire représenter, ce qui, cependant, n'empêchera pas qu'on y rende hommage à sa suprême initiative et à l'apostolat exercé en son nom par l'illustre cardinal Lavigerie pour mettre fin aux horreurs de l'esclavagisme.

Ainsi que je vous l'ai annoncé dans ma correspondance précédente, le Souverain-Pontife va créer cinq nouveaux diocèses aux Etats-Unis, à l'occasion du centenaire de l'institution à Baltimore de la hiérarchie catholique qui devait se développer si merveilleusement. Ces nouveaux diocèses sont ainsi formés : Du siège métropolitain de Saint-Paul Minnesota est détachée une partie qui devient le nouveau diocèse de Winona ; le vicariat apostolique de Dakota est divisé en deux parties, renfermant le diocèse de Siouxfalls et le diocèse de Jamestown ; enfin le vicariat apostolique du Minnesota septentrional formera également deux nouveaux évêchés, celui de Saint-Claude et celui de Diulouth.

Le *Saghalien*, courrier de Chine et du Japon, a apporté à la Propagande des nouvelles très intéressantes sur les préparatifs que font les catholiques japonais en vue de célébrer dignement le Concile que le Saint-Siège a décrété pour le courant du mois de mars 1890. Ce Concile, entièrement national, se composera de tous les délégués et vicaires apostoliques et des missionnaires résidant au Japon. Le Mikado et le gouvernement japonais ont donné leur entière adhésion et ont accordé toutes les permissions pour l'organisation du Concile où ils se proposent de soulever la question d'introduire officiellement la religion chrétienne comme religion de l'Etat.

L'empereur a manifesté le désir de donner le plus de facilité possible aux représentants du christianisme qu'il *considère comme* les plus puissants apôtres du progrès et de la civilisation.

Pendant que les Evêques et le clergé d'Italie, par leur participation ou leur adhésion au récent Congrès de Plaisance, ont témoigné tout le prix qu'ils attachent à l'enseignement du catéchisme et à sa restauration comme partie intégrante et fondamentale du programme scolaire, la presse antichrétienne continue sa guerre acharnée et déloyale contre l'influence salutaire de la religion. Il y en a un nouveau trait dans l'interprétation perverse que le correspondant lucquois de la *Tribuna* a donnée naguère à cette parole prononcée naguère par le syndic de Lucques, M. Del Carlo : « Si vous voulez chasser le prêtre de l'école, il faudrait le chasser d'abord de la famille. »

D'après le correspondant de la *Tribuna*, il s'agissait tout bonnement d'un *conseil* que ce fonctionnaire aurait donné aux pères de famille. Mais voici qu'une lettre de M. Del Carlo, parue dans l'*Esare*, feuille catholique de Lucques, déclare formellement qu'il a voulu opposer un *argument de polémique* à ceux qui prétendent chasser le prêtre de l'école, et leur *montrer que, malgré tout, le prêtre* continue d'exercer son influence sur la famille d'où ils ne peuvent le chasser, et que, partant, leurs efforts pour le chasser de l'éducation doivent nécessairement échouer.

Eh bien, la *Tribuna*, au lieu de regretter le parti pris et la déloyauté de son correspondant, déclare qu'elle aurait « préféré de beaucoup que l'interprétation authentique de M. Del Carlo n'eût pas paru » ! On ne saurait pousser plus loin l'acharnement sectaire. V.

FRIBOURG

LA PÉTITION DE BULLE

DEVANT LE GRAND CONSEIL

La pétition des 987 a soulevé en Grand Conseil une assez vive discussion. Les députés radicaux ne demandaient rien moins *que la suspension immédiate de l'application* de l'art. 31 au moyen de pleins pouvoirs qu'on accordait libéralement au conseil d'Etat. Ces messieurs ne refuseraient absolument rien au gouvernement pourvu qu'il servît au peuple des pierres au lieu de pain.

Le zèle extraordinaire que déploie le parti radical en cette affaire devrait faire réfléchir un bon nombre de nos conservateurs. Le radicalisme sait par expérience avec quelle sécurité il peut bâtir le désordre sur l'excès des plaisirs.

Il y a quelques années il n'y avait qu'une voix pour réclamer du gouvernement une digue légale contre les abus de la boisson et des réjouissances, contre la profanation du dimanche, etc. Le conseil d'Etat et le Grand Conseil ont obéi à cette impulsion, n'ignorant pas combien cette tâche était difficile et périlleuse, mais comptant sur l'appui des gens de bien et d'ordre qui constituent, Dieu merci, l'immense majorité du pays.

On crie au nom des intérêts matériels, comme si l'abus des plaisirs et des amusements n'était pas justement une source radicale de la décadence économique d'un pays. Nous croyons, au contraire, que le régime actuel aura rendu un immense service à notre canton en endiguant le débordement des réjouissances dispendieuses et énervantes. Avant le développement des routes et des chemins de fer, nos bénichons étaient la fête du village et de la famille, fêtes innocentes et d'autant plus

compréhensibles qu'elles étaient plus rares. Mais cette physionomie primitive ne s'est-elle pas profondément modifiée avec la facilité des communications et la multiplication des autres occasions de plaisir ?

Un journal protestant de Bâle, peu suspect de tendresse pour le régime conservateur-catholique de notre canton, l'*Allg. Schweizer-zeitung*, ne peut s'empêcher de féliciter le gouvernement fribourgeois pour son énergie en cette matière. « Dans le canton de Fribourg, dit-il, le gouvernement a tranché dans le vif en fermant la porte aux abus des danses de trois jours et en réduisant le nombre des bénichons. On comprend très bien que ces restrictions aient rencontré des oppositions auprès de la gaie jeunesse ; mais ce que nous comprenons moins ce sont les reproches qu'on fait maintenant aux autorités fribourgeoises pour avoir défendu énergiquement la loi contre les perturbateurs d'Estavayer et d'ailleurs. Tout ultramontain que soit ce gouvernement, il mérite notre pleine reconnaissance lorsqu'il réprime un abus qui engendre de grands dommages économiques et moraux. Nous estimons que cette saine réaction contre un mal qui a si formidablement favorisé l'alcoolisme est en parfaite concordance avec le courant général en Suisse. Les journaux progressistes ne devraient donc point, ce nous semble, se prêter en cette matière aux attaques contre le gouvernement fribourgeois. »

Voilà des paroles d'or.

Cela dit, passons au compte rendu des débats du Grand Conseil :

M. **Gardian,** rapporteur de la Commission, dit que la pétition demandant l'abrogation de l'art. 31 de la loi sur les auberges est revêtue de 987 signatures provenant de la Gruyère, de la Veveyse et de la Glâne. La Commission a examiné la forme de cette pétition ; elle n'y trouve rien à redire. Le conseil d'Etat étant déjà *nanti d'une pétition du district du Lac*, la Commission unanime propose de renvoyer aussi la pétition de la Gruyère à l'autorité exécutive, qui l'examinera et fera au plus tôt un rapport.

M. **Python** ne s'oppose pas au renvoi, vu le nombre assez considérable de *signatures*. L'autorité a le devoir d'examiner des vœux aussi convenablement formulés. Mais il est un point de la pétition que nous ne pouvons accepter, c'est l'abrogation *hic et nunc* de l'article 31 de manière à ce que l'on puisse danser déjà à la prochaine bénichon. Ce serait une inégalité de droit, puisque les autres parties du canton ont dû se conformer à l'interdiction *statuée par l'art. 31. Il nous est impossible de déférer en cela aux vœux des pétitionnaires*, quel que soit du reste le sort réservé plus tard à la demande principale qui tend à l'abrogation du dit article.

M. **Schaller** estime que les pétitionnaires usent de leur droit. En s'adressant au Grand Conseil, ils se montrent très corrects et méritent l'attention qu'on doit vouer à toute demande *légalement* exprimée. C'est ainsi qu'auraient dû procéder les mécontents de la Broye. Le district du Lac nous a aussi adressé une pétition ; nous examinerons toutes ces demandes. J'espère que le conseil d'Etat pourra vous faire un rapport dans la session de novembre.

Je désire que les pétitionnaires de la Gruyère ne gâtent pas leur position en agissant contre la loi *pendant la prochaine bénichon*.

M. **Morard** pense que la Commission n'a entendu préjuger la question d'aucune façon en proposant le renvoi au conseil d'Etat. Je ne voudrais pas que les populations croient que la pétition est mise à l'écart par ce renvoi, ni non plus qu'elle est prise en considération avant qu'elles se soient soumises à la loi. Nous estimons que ces dispositions légales entrent dans les mœurs. Quand un commencement d'exécution aura *eu lieu, nous verrons si* l'article 31 choque vraiment la généralité du peuple. Pour le moment, les populations gruyériennes ne songent nullement à sortir des voies légales ; si tout le monde agissait ainsi, et si des excitations intéressées ne venaient pas *créer* une agitation factice, l'application de la loi ne soulèverait aucune sérieuse répugnance et le pays se soumettrait volontiers.

M. **Liechti.** *Pour éviter des difficultés* et le retour des faits regrettables que l'on vient de constater, je crois que le Grand Conseil pourrait donner pleins pouvoirs au conseil d'Etat, en vue de trancher la question déjà pour la bénichon prochaine. Nous sommes habitués aux pleins pouvoirs ; nous ne devons pas hésiter à les accorder, lorsqu'il s'agit de prévenir des incidents fâcheux. Les inconvénients *que nous avons prédits lors de l'adop*tion de l'art. 31 se sont réalisés. Dans le district du Lac, le public du dehors ne revient plus ; nos voisins désertent notre pays. Ce sont non *seulement nos établissements qui y perdent*, mais encore la Société de navigation et avec elle les contribuables. Est-ce que les populations fribourgeoises sont donc si perverses qu'on doive les mettre sous tutelle ? Ailleurs, le peuple a ses danses et il n'est pas plus mauvais que le peuple fribourgeois. En tout cas, cette matière ne vaut pas tout le temps que le Grand Conseil y a déjà consacré.

M. **Heimo.** Je crois me rappeler qu'il n'y a pas une année que le Grand Conseil a voté à l'unanimité la loi sur les auberges y compris l'art. 31 (dénégations de la députation du Lac). Aujourd'hui on veut déjà abroger cet art. 31 ! Qu'on donne au conseil d'Etat des *pleins pouvoirs* dans certain cas particulier lorsqu'il s'agit d'achat, *de construction, etc., je le comprends*, mais je n'ai jamais vu qu'on les donnait dans le but de violer une loi. Pourquoi voulez-vous faire des distinctions entre les districts ? Pourquoi changer la loi à l'égard du district de la Gruyère quand on l'a maintenue intégralement vis-à-vis du Lac et de la Broye ? Lorsqu'il a voté la loi, le Grand Conseil connaissait les sympathies que professaient certaines députations à l'égard de la danse ; il savait qu'il allait à l'encontre des goûts des amis de la danse et des intérêts des aubergistes. Il ne peut être question à l'heure qu'il est de revenir en arrière. Vous avez déjà écarté une pétition analogue l'année dernière, vous ne pouvez aujourd'hui faire droit à *celles qui vous sont* soumises.

M. **Morard.** La proposition de M. Liechti est inutile et vague. La députation de la Gruyère vous dit elle-même que tout se passera bien dans le district. La loi sera respectée. Il n'est dès lors plus besoin de pleins pouvoirs. Chacun de nous s'employera à faire éviter tout désordre et toute illégalité. Laissez nos populations tranquilles et ne venez pas vous immiscer dans nos affaires intérieures. Les excitations viennent du dehors ; on veut pêcher en eau trouble. C'est ce à quoi nous nous opposerons.

M. **Hug.** Enverrez-vous la gendarmerie pour faire respecter la loi ? Je plaindrais nos gendarmes s'ils devaient défiler dans la Gruyère ; ils ne reviendraient pas sains et saufs (nombreuses protestations). Remarquez que la majorité des membres du Grand Conseil n'étaient pas présents lorsque la loi sur les auberges a été soumise au vote d'ensemble. Je voudrais donc renvoyer la pétition au conseil d'Etat avec recommandation.

On se fait illusion si l'on croit que le dimanche aurait été profané davantage, à Estavayer, par la danse que par les scandales dont on a eu le spectacle ce jour-là. Lisez la brochure de M. Hubert Thorin sur Villars-sous-Mont, page 111. Vous y verrez que jadis le curé du village, dom Claude, accompagnait la jeunesse au pont de danse. Vous ne révoquerez pas ce témoignage d'un homme que vous avez eu en si haute estime. L'art. 31 est si impopulaire que des députés qui l'ont voté viennent d'interpeller le conseil d'Etat pour l'avoir appliqué.

Le conseil d'Etat aurait dû, à l'occasion de la bénichon d'Estavayer déjà, faire une concession, au lieu de provoquer une bagarre. Il avait le droit d'accorder une tolérance ; il en avait même le devoir.

Que le conseil d'Etat propose la revision de l'art. 31 le plus tôt possible. On nous objecte qu'il convient d'abord de la mettre en vigueur avant de la reviser. *A cela je réponds que la* loi sur la paille a été abandonnée avant même d'avoir été promulguée. Lorsque nous avons fait un pas de clerc, ne craignons pas de revenir en arrière.

M. **Schaller.** Je prie le Grand Conseil de ne pas adopter le renvoi dans un autre sens que celui proposé par la Commission, dans l'intérêt même des pétitionnaires. Quant à l'ordre, nous en répondons ; les bénichons se passeront avec calme ; j'ai confiance dans le bon sens des populations intelligentes de la Gruyère. Les excitations du dehors ne les feront pas sortir des voies légales.

Les auteurs des nouvelles propositions feraient bien de les retirer ; nous ne pouvons pas, au moment de clore la session, remplir notre séance de récriminations oiseuses. La *pétition serait mal recommandée si l'on entrait* dans les vues de M. Hug. Comptez sur notre fermeté.

M. **Huber.** J'opine pour le renvoi pur et simple au conseil d'Etat. En novembre nous pourrons mieux constater les effets désastreux de cet article 31, surtout dans le district du Lac.

M. **Reichlen.** M. Hug nous dit que si des gendarmes étaient envoyés à Bulle, les choses ne se passeraient pas comme à Estavayer ; ils ne reviendraient pas sains et saufs. Je regrette ces paroles. Nous ne sommes pas dans un district de brigands et de Vandales ; nous savons respecter les autorités aussi bien qu'ailleurs. Le gendarme est l'agent de l'ordre, de la sécurité ; il effraie le malfaiteur, mais non l'honnête homme. Je proteste donc énergiquement, au nom de la Gruyère, contre les paroles de M. Hug.

Des excitations fâcheuses contribuent, nous dit-on, à engager les danseurs à violer l'article 31, second alinéa de la loi. J'ajoute foi à cette déclaration. Monsieur le président de la jeunesse de Bulle, sollicité à ne pas contrevenir à la loi, répondit qu'il ferait son possible pour empêcher que l'on dansât le dimanche de la vogue prochaine, que lui-même s'abstien*drait de danser en cas d'insuccès de ses dé*marches, mais que parmi les jeunes gens quelques-uns étaient si *montés*, si *excités*, qu'il craignait ne pas pouvoir aboutir complètement.

Messieurs le préfet, le syndic de Bulle et quelques députés ont fait et feront leurs efforts pour prévenir tout désagrément. Les aubergistes de Bulle ont tous renoncé à faire danser le dimanche de la prochaine bénichon. Qu'ils *reçoivent ici nos félicitations.* J'ose espérer que dans la Gruyère on évitera tout ennui, qu'on respectera la loi. A la prochaine session nous examinerons la pétition de ce district *formulée en bons termes et qu'il était en droit* de nous adresser.

La pétition des sept propriétaires d'auberges du Lac demandant pour eux seuls l'abrogation de l'art. 31, second alinéa, a été renvoyée sans opposition et pour rapport au Tit. conseil d'Etat. Nous ne pourrions procéder différemment pour celle émanant de la Gruyère qui vise le même but tout en ayant une portée générale. Encore une fois, j'ose espérer que nos populations respecteront la loi, persuadées que leur pétition sera sérieusement examinée à la session prochaine en même temps que celle du Lac. C'est là mon plus grand désir.

M. **Bielmann.** M. Morard a reproché à la députation du Lac de s'ingérer dans les affai*res de la Gruyère. Il ignore l'art. 40 de la* Constitution, d'après lequel chaque député représente tout le canton.

La pétition de Bulle a aussi obtenu des adhésions à Châtel-Saint-Denis et dans la Glâne. Ces nouvelles signatures devront s'ajouter au nombre *déjà indiqué. Elles représentent un con*tingent respectable de citoyens, d'autant plus que la jeunesse seule a signé. Des magistrats eux-mêmes ont donné leur signature, tant le besoin d'une revision se fait sentir. Voilà pourquoi nous demandons que le conseil d'Etat ait plein pouvoir pour suspendre immédiatement l'application de l'art. 31. Si le conseil d'Etat refuse, c'est votre affaire ; vous êtes la ma*jorité ; vous assumerez* toute la responsabilité de ce qui pourrait arriver.

M. Huber a promis des faits pour la session de novembre. Je puis déjà vous en raconter un. Une danse avait été organisée à Olleyres, village vaudois de la frontière. La jeunesse de Domdidier et de Chandon s'y est rendue en *masse, et lorsqu'on a crié les danses* pour les Fribourgeois, il s'est trouvé 85 paires, soit 170 *jeunes gens* qui se sont avancés. (D'après nos renseignements, cette assertion de M. Bielmann est erronée ; il n'y a pas eu plus de Fribourgeois aux danses d'Olleyres que les années passées, même moins.) Vous envoyez ainsi par votre loi la jeunesse hors du territoire ; vous faites sortir l'argent fribourgeois ; vous éloignez les jeunes gens de leurs familles et des services divins. Je vous rends attentif à ces inconvénients. Vraiment je ne comprends pas que vous refusiez les pleins pouvoir, qu'on vous offre. Nous voulons vous donner ainsi un moyen d'éviter de graves conflits. Mais vous préférez la politique de casse-cou. Je dégage ma responsabilité.

M. **Morard.** Je ne conteste pas à la députation du Lac le droit de s'occuper des intérêts généraux du canton ; mais je lui conteste le *droit de s'immiscer* dans le ménage intérieur de la Gruyère, d'y fomenter la désobéissance à la loi et d'y troubler l'ordre public. Si des excitations n'étaient pas venues du dehors, la question de la danse ne se serait pas même posée dans la Gruyère.

M. **Python.** L'exception qu'on demande en faveur de la Gruyère n'est pas admissible. Tous les citoyens fribourgeois sont égaux de*vant la loi ; ils doivent être traités de la même* manière. Je ne suis pas opposé à l'examen de la pétition par le conseil d'Etat, attendu que c'est une démarche légale ; mais je ne voudrais pas non plus que ce renvoi préjugeât la question. Elle doit rester absolument intacte.

On parle de faits qui militent contre l'art. 31. Nous en citerons aussi qui militent pour la loi. Aucune loi humaine n'est parfaite ; elle a *des lumières et des ombres ; mais pour* le législateur il s'agit de savoir ce qui convient le mieux à l'intérêt général.

Quant aux criailleries, je n'en suis pas ému. Rappelez-vous ce qui se disait lors de l'élaboration de la loi sur les auberges ; on trouvait que le conseil d'Etat ne préparait pas assez vite cette loi ; elle était pressante ; il fallait au plus tôt courir sus aux abus, faire des héca*tombes. La loi est enfin* soumise au Grand *Conseil, on la vote. Puis l'on vient s'étonner* que les intérêts crient ! Mais ce sont précisément les intérêts qui crécnt les abus. Ces récriminations intimident les naïfs et voici qu'on parle de revenir en arrière. Vraiment, ce n'est pas être raisonnable. En votant la loi, vous avez entendu supprimer les abus ; vous deviez prévoir que par là même vous lèseriez des intérêts.

On se laisse imposer par les réclamations. Occupons-nous aussi de ceux qui ne réclament pas. C'est la masse. Mettons les uns et les autres dans la balance et alors nous prononcerons en connaissance de cause. L'art. 31 a produit déjà de bons effets ; des campagnards m'ont dit que leurs frais avaient diminué par le fait de la suppression de la danse du dimanche, qui exigeait des toilettes coûteuses.

On a voulu voir dans la loi sur les auberges un vice originel ; ce motif d'inconstitutionalité n'a pas été admis par le Tribunal fédéral.

Je suis d'accord pour examiner à fond la pétition et pour peser tous les motifs. Si les pétitionnaires ont raison, nous reviendrons en arrière. Mais je ne suis pas encore convaincu. Nous voulons revoir la question *in pleno*.

Votation. Le renvoi pur et simple au conseil d'Etat est adopté à une majorité évidente contre 6 voix données à la proposition de M. Liechti.

Service funèbre. — Vendredi matin, à 8 h. 1/4, un office solennel de *Requiem* sera célébré, dans l'église du Collège Saint-Michel, pour le repos de l'âme de M. le professeur Koller, décédé pendant les vacances. Après l'office, tout le Collège, professeurs et élèves, se rendront au cimetière, auprès de la tombe du maître regretté qui, pendant de longues années, a voué son temps et ses forces à la cause de l'instruction et s'est consumé en quelque sorte à la tâche.

Horaire du chemin de fer. — Le service d'hiver commencera mardi prochain, le 15 octobre.

Sur la ligne Lausanne-Fribourg-Berne, nous ne trouvons que deux changements dignes d'être notés. Le train 201 ne partira de Fribourg qu'à 6 h. 10 matin et arrivera à Berne à 7 h. 22. Le train 6 partira de Berne à 5 h. 55, de Fribourg à 7 h. 10, de Romont à 8 h. 10, de Palézieux à 9 h. et arrivera à Lausanne à 9 h. 50.

Les autres trains ou conservent l'horaire d'été, ou ne varient que de peu de minutes.

Tous les trains de jour auront désormais *des 3mes classes*.

Sur la ligne de Bulle-Romont, sont seuls changés les trains 172 et 173. Le train 172 part de Bulle à 5 h. 10 et arrive à Romont à 5 h. 57. Le train 173 quitte Romont à 6 h. 42 ; arrivée à Bulle, 7 h. 35.

Pas de changement sur la transversale. *Changements insignifiants sur* la longitudinale, à part le train 155, qui est avancé de 50 minutes au départ de Lausanne. Départ de Palézieux, 7 h. 15 soir, de Payerne, 8 h. 55 ; arrivée à Morat, 9 h. 38.

Reception à Châtel. — On lit dans la *Revue* de Lausanne :

Les armaillis de la fête *des vignerons* se sont rendus dimanche à Châtel-Saint-Denis où leurs collègues fribourgeois leur avaient donné rendez-vous. M. Currat, l'aimable chanteur, participait également à la fête.

La réception a eu lieu auprès d'un chalet situé sur *les derniers contreforts du Nire*mont, à la lisière d'un bois dont les teintes chaudes *formaient un cadre en parfait* accord avec la réception si cordiale des amis de Châtel.

Sur des tables improvisées se dressent d'innombrables ustensiles : des *bagnolets* remplis de crème et de lait chaud sont rapidement mis à sec par les armaillis veveysans que l'air vif de la montagne a *affamés. Puis on nous fait déguster :* du kirsch, sous le fallacieux prétexte que cette liqueur conjure les effets parfois désastreux de la crème — du café bouillant pour neutraliser l'action du kirsch — des tranches dorées de *sérac* pour noyer le café — du fromage pour pousser le *sérac* — et enfin un tonnelet de vin pour faire descendre le *tout*.

Après l'utile, l'agréable, M. Currat, de sa puissante voix, entonne le *Ranz des vaches*, scandé par les cloches et les *toupins* des troupeaux qui paissent au loin. Nul n'oublie l'impression émouvante provoquée par ce merveilleux spectacle, les brumes d'automne estompant les vallons et les col*lines*, mettant de l'ombre sur le mont Pélerin et laissant passer par intervalles la rouge lumière du soleil couchant qui fait briller les clochers d'alentour.

La nuit oblige la troupe à rentrer à Châtel ; là s'organise une soirée familière qu'égayent de nombreux chants.

Après des remerciments adressés en termes chaleureux par M. le conseiller Marius Roy aux amis fribourgeois, deux chars ramènent à Vevey armaillis et invités, ravis de leur journée et fredonnant ensemble les motifs de la fête des vignerons, désormais reléguée dans la catégorie des souvenirs, des doux souvenirs.

Thé Béraud le meilleur des Purgatifs et Dépuratifs. Maux de Tête et d'Estomac ; Embarras Gastrique et Bilieux, Acreté du Sang, Constipation. 1f 25 toutes Phies. (20)

PETITES GAZETTES

UN ENRAGÉ COLLECTIONNEUR. — Du *Gil-Blas* : « *Il est arrivé l'autre jour à Fontainebleau* une plaisante aventure assez curieuse à laquelle a été mêlé le président de la République française.

Au moment où M. Carnot rentrait au palais, il se croisa, près de la grille d'entrée, avec plusieurs personnes avec lesquelles il s'arrêta à causer.

Comme il avait à la main un parapluie, il le *plaça contre le mur pour le laisser sécher.*

Un monsieur, fort bien mis, profita d'un instant où tout le monde était occupé pour prendre le riflard en question.

Immédiatement arrêté, le voleur fut conduit au poste, où l'on constata que c'était un Anglais du meilleur monde. Il avait pris le parapluie comme « un dokiument kiourieux pour son collectionne ».

Après avoir fait relâcher cet enragé collectionneur, M. Carnot lui fit cadeau de son parapluie. »

VARIÉTÉS

Arboriculture. — Voici bientôt le moment de reprendre les plantations des arbres fruitiers ; on sait, en effet, qu'*il faut planter* en automne, aussitôt après la chute complète des feuilles. Pendant les quelques jours tempérés de l'hiver, de nouveaux poils radicaux se développent, c'est à ce moment que les arbres *prennent possession du sol*, pour végéter à la montée de la sève. Les plantations se font, avec avantage, au printemps, dans les sols humides, lorsqu'ils sont à peu près égoutés, *car les racines pourriraient si elles* restaient plongées pendant tout l'hiver dans un sol imbibé d'eau stagnante. Avec des soins particuliers, on peut aussi planter au printemps dans toutes les variétés du sol, mais les premiers jours de plantation sont consacrés au renouvellement des organes d'absorption : ce qui retarde la reprise.

Chaque arbre doit être planté dans un trou de dimensions bien supérieures à celles qu'exige son système radiculaire ; il faut se préoccuper des racines qui naîtront ultérieurement et qui se développeront d'autant plus énergiquement que le sol avoisinant sera plus meublé et plus fertile. Dans les sols pauvres, légers, il faut creuser des trous beaucoup plus grands que dans les sols de qualité supérieure. Ainsi, dans les mauvais terrains, on fera des trous circulaires de deux mètres de diamètre, tandis que dans les bons terrains, un mètre de diamètre *suffit. Quant à la profondeur des trous*, elle sera de 50 à 70 centimètres, selon la nature du terrain, mais on ne doit jamais entamer un sous-sol argileux ou trop pierreux.

Avant de planter un arbre il faut l'habiller :

opération par laquelle on prépare un arbre en coupant certaines extrémités de ses racines et de ses rameaux. L'habillage ou l'habillement des racines consiste à retrancher, avec un instrument bien tranchant, environ le quart de l'extrémité inférieure des trois ou quatre grosses racines, présentant l'aspect de pivots, et les autres parties des racines brisées ou chancreuses. L'habillage de la tige consiste à retrancher les rameaux inférieurs de la couronne et le quart des extrémités des trois, quatre ou cinq rameaux conservés.

On emploie les engrais dont on peut disposer, tels que des fumiers décomposés, des composts, des détritus provenant du nettoyage des cours et les plus durables sont les débris de cuirs, de cornes, de laines, etc. Notre fabrique d'engrais chimique prépare à cet effet un engrais spécial qui doit être mélangé avec la terre, à raison de 1 à 2 kilogr. par arbre.

Après la plantation, on dépose sur le sol remué, préalablement au pied des arbres, une couche de 8 à 10 centimètres d'épaisseur, des litières, des débris de végétaux, de fumier pailleux, etc. Cette couverture empêche le gel de pénétrer jusqu'aux racines pendant l'hiver et maintient, en été, au voisinage des racines, une humidité favorable à la reprise des arbres.

Pour planter en plein vent dans notre canton, on peut recommander les variétés suivantes :

Cerisiers : Bigarreau Jaboulais, bigarreau rouge, bigarreau noir, cerise anglaise, cerise du Rigi, griotte du Nord, etc.

Pruniers : — Mirabelle rouge, Reine Claude dorée, Reine Claude verte, prune de Monsieur, Couetsche Fellenberg, Couetsche de Bâle, etc.

Poiriers : Poire de la Madeleine, Bon chrétien William, Clapp's favorite, poire à Botzi, Beurré Hardy, Certeau d'automne, Nouveau Poiteau, poire Loup, Barbeyrou, Messire Jean, Nirgouleuse, Impériale à feuilles de chêne, Curé, Catillac, poire d'Œuf, etc.

Pommiers : Barowiski, pomme St-Germain, Trensparente rouge, Astracan rouge, Grafenstein ; Grand Alexandre, Usterapfel, Reinette d'été, Calville rouge, pomme Cire, Linnens Peppin, Cusset, pomme Pape, Bovarde, Rouge de fer, Reine des reinettes, Reinette du Canada, Reinette grise, Reinette Baumann, Reinette franche, Reinette de Caux, Reinette de Hollande, Reinette Desplanches, Double rose, etc.

B. D.

M. SOUSSENS, *rédacteur.*

L'oisiveté est la mère de tous les vices, et le manque d'énergie est un mal qui peut détruire à jamais tout bonheur. Il paralyse la volonté, engendre de mauvaises dispositions et conduit fatalement celui qui s'y abandonne à une ruine matérielle ou morale, si ce n'est à toutes les deux. Mais comment pourrait-il avoir de l'énergie celui dont tous les membres sont lourds comme du plomb, qui doit lutter sans cesse contre une fatigue insurmontable et qui est condamné à une lassitude générale, qui lui était autrefois complètement inconnue ? Car cette lourdeur, cette fatigue de tous les membres n'est autre chose qu'un mal physique qui a pour origine un vice du sang. Régularisez la digestion, rafraîchissez le sang et donnez-lui une plus grande activité de circulation au moyen des Pilules suisses du pharmacien Rich. Brandt (1 fr. 25 la boîte dans les pharmacies) et alors cette fatigue, cette lourdeur des membres disparaîtront, et le malade guéri pourra gaiement reprendre ses occupations. Exiger le prénom et la croix blanche sur fond rouge. (120/79)

Exposition universelle. — La maison **Edouard Dubied et Cie, à Couvet,** a obtenu la **médaille d'or,** soit la plus haute récompense délivrée aux machines à tricoter.

Observatoire météorologique de Fribourg

Les observations sont recueillies chaque jour à 7 h. du matin et 1 et 7 h. du soir.

BAROMÈTRE

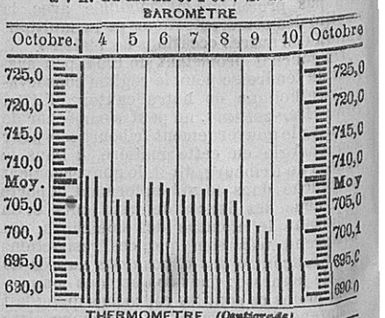

THERMOMETRE (Centigrade)

Octobre.	4	5	6	7	8	9	10	Octobre.
7h. matin	2	6	6	9	10	9	9	7h. matin
1 h. soir	10	12	14	11	12	10	7	1 h. soir
7 h. soir	10	11	11	12	10	1		7 h. soir
Minimum	2	6	6	9	10	1		Minimum
Maximum	10	12	14	12	12	11		Maximum

Pour tout ce qui concerne les annonces, s'adresser exclusivement aux bureaux de la Société anonyme, agence suisse de publicité, Orell-Fussli & Cie, à Fribourg, 69, rue des Epouses, 69.

MISES PUBLIQUES

On vendra en mises publiques à l'**Hôtel National,** à **Fribourg,** les **14 et 15 octobre** courant, dès les 9 heures du matin, tout le mobilier, consistant en lits, literie, matelas en crin, linge, bonheur de jour, commodes, tables rondes et carrées, chaises, fauteuils, canapés, divans, bancs rembourés, pianos, glaces, tableaux, pendules, vaisselle, verrerie, vases de cave, omnibus, traîneaux, etc., etc. Le tout taxé à bas prix. (992/701)

Le soussigné prévient son honorable clientèle qu'il vient de recevoir comme les années précédentes l'excellente

CHOUCROUTE D'ALSACE

(1014) **Nic. POFFET,**
charcuterie et commerce de choucroûte.

POUR ENTRER DE SUITE

On cherche des **ouvrières tricoteuses,** connaissant bien la machine. S'adresser à **Orell, Füssli,** *annonces,* à **Fribourg.** (1012)

Le Savon au baume de Pin

DE BERGMANN & Cie, A DRESDE

est, par sa composition particulière, le seul savon faisant disparaître rapidement les impuretés de la peau, les boutons, les points noirs et les rougeurs du visage et des mains. (261)

Le morceau 50 et 75 centimes

Pharmacie VILMAR-GŒTZ, FRIBOURG

VINS

Une maison française demande un représentant pour placer des vins français dans le canton de Fribourg. S'adresser à **Albert Sandoz,** *vins en gros, rue de Casotte, Les Chaprès,* **Besançon.** (979)

Elixir Stomachique de Mariazell.

Schutzmarke.

Excellent remède contre toutes les maladies de l'estomac

et sans égal contre le manque d'appétit, faiblesse d'estomac, mauvaise haleine, flatuosités, renvois aigres, coliques, catarrhe stomacal, pituite, formation de la pierre et de la gravelle, abondance de glaires, jaunisse, dégoût et vomissements, mal de tête (s'il provient de l'estomac), crampes d'estomac, constipation, indigestion et excès de boissons, vers, affections de la rate et du foie, hémorrhoïdes (veine hémorrhoïdale). — Prix du flacon avec mode d'emploi : **Fr. 1, flacon double Fr. 1.80.** Dépôt central: pharm. „zum Schutzengel" **C. Brady à Kremsier** (Moravie), Autriche. Dépôt général d'expédition pour la Suisse chez **Paul Hartmann** pharm. à **Steckborn.** Dépôt à

Fribourg : *Pharm. Boéchat et Bourgknecht; Charles Lapp, droguerie.* — **Avenches :** *Pharm. Caspari.* — **Bulle :** *Pharm. Rieter; pharm. Magnenat; pharm. Gavin.* — **Châtel-St-Denis :** *Pharm. Wetzstein.* — **Estavayer :** *Pharm. Porcelet.* — **Morat :** *Pharm. Golliez, ainsi que dans la plupart des pharmacies en Suisse.* (1013/719)

VINS

A l'**auberge de la Tête-Noire,** à **Romont,** on trouvera continuellement d'excellents vins blancs et rouges, vieux et nouveaux, garantis purs et naturels, à partir du prix de **50** cent. le litre, suivant quantité. — On peut déguster.

Liqueurs à emporter à prix favorables.

Jules RUFFIEUX,
vins et spiritueux.
(207/126

CIERGERIE

"Osservatore cattolico"

MILAN-LECCO [Italie]

Prix avec médailles à l'Exposition vaticane 1888

avec attestation de S. Em. le cardinal Parrochi que la dite Ciergerie représente une entreprise d'un caractère religieux et favorable aux causes pieuses.

PRIX FIXE

BOUGIES ET CIERGES EN CIRE de toutes grandeurs, pour églises :

Première qualité : 4 fr. 50 le kilo
Deuxième qualité : 3 fr. 50 le kilo

franco de ports et de droits d'entrée jusqu'au domicile.

REPRESENTATION EXCLUSIVE pour la Suisse avec dépôt permanent :

Léon PHILIPONA, à Fribourg

Nota. — **Une part des bénéfices est réservée, selon convention spéciale, à une œuvre catholique suisse.** (901/636/59)

EXTRAIT DU CATALOGUE DES LIVRES DE PIÉTÉ
en vente à

L'IMPRIMERIE CATHOLIQUE

Paroissien romain *très complet,* in-18, 1043 pages, contenant les Offices de tous les dimanches et de toutes les fêtes de l'année qui peuvent se célébrer le dimanche, les *Epîtres* et *Evangiles* en latin et en français, plusieurs Offices concédés par le Souverain-Pontife, etc. Reliure anglaise, basane, tranche marbrée, **2 fr. 50,** tranche dorée, **3 fr.** Reliure chagrin, tranche dorée, **4 fr., 4 fr. 50 ;** reliure chagrin, 1er choix, **6 fr., 6 fr. 50.**

Paroissien romain, 784 pages, in-32 raisin, contenant les offices de tous les dimanches et des principales fêtes de l'année, en latin et en français ; **I fr. 30, I fr. 50, I fr. 80, 2 fr. 50.**

Paroissien romain, 812 pages, in-32 raisin, **I fr. 50, I fr. 80, 2 fr. 50.**

Petit paroissien romain, in-32 carré, 316 pages, **60 cent., 80 cent., I fr. 20.**

Paroissiens divers, *édition de luxe,* depuis **5 fr.** à **25 fr.**

En vente à l'Imprimerie catholique, Fribourg, Suisse.

POUR LE MOIS DU SAINT-ROSAIRE

Nouvelle bibliothèque des Confréries du Rosaire, par M. l'abbé GIRARD, chanoine de l'église métropolitaine de Reims :

I. *Le petit Manuel des Confréries du Rosaire,* 200 pages, prix franco 60 cent.
II. *L'Heure du Rosaire,* 172 pages, prix franco 60 centimes.
III. *Le nouveau Manuel du Rosaire vivant,* 192 pages, prix franco 60 cent.
IV. *Les Précis :* **Précis de la dévotion du Rosaire ; Précis de l'Association du Rosaire perpétuel ; Précis de l'Association du Rosaire vivant.** Chacun de ces opuscules se compose de 64 pages, prix franco 25 centimes.
V. *Les Notices* sont des imprimés de 4 pages in-12 qui exposent très succinctement les points les plus essentiels développés dans les Manuels et les Précis, et sont édités de façon à pouvoir servir de feuilles d'agrégation. Il y a donc les Notices du Rosaire, les Notices du Rosaire perpétuel et les Notices du Rosaire vivant ; et chaque sorte se vend 2 francs le cent.
VI. *Le chapelet de six dizaines,* autrement dit *de sainte Brigitte.* Prix franco 60 c.
VII. *La dévotion des XV samedis,* 278 p., prix franco 1 franc.
VIII. *Le Directoire du Rosaire,* 170 pages, prix franco 70 centimes.
IX. *Etude sur l'indulgence* TOTIES QUOTIES *de la fête du Rosaire,* 36 p., pr. franco 30 c.
X. *Etude et documents sur l'Association du Rosaire vivant,* 48 p., prix franco 50 c.

Le Pardon du Rosaire, ou la précieuse indulgence plénière de la fête du Saint-Rosaire, 1 franc 25 le cent.

Le Rosaire en histoires, par le chanoine J.-M. A., missionnaire apostolique, 40 cent.

Le Rosaire, par un religieux dominicain. Prix : 20 centimes.

Le Rosaire, signe du Dieu vivant, gage de la victoire, 1 franc le cent.

Petites méditations pour la récitation du saint Rosaire, par le T. R. P. MONSABRÉ :

1re série. *Jésus dans le Rosaire.*
2me » *Marie dans le Rosaire.*
3me » *Les fruits du Rosaire.*
4me » *Les paroles du Rosaire.*
5me » *Les intentions du Rosaire.*
6me » *Le Rosaire et l'Eucharistie.*
7me » *Actes d'amour.*

Chaque série, 80 centimes.

Le mois populaire du Saint-Rosaire, exercices pour tous les jours, avec un exemple, brochure de 60 pages, 15 centimes.

Le Saint-Rosaire, méthode facile et populaire, 1 francs le cent.

Le Rosaire mieux connu, sa triple organisation. 2 fr. le cent ; 30 centimes la douzaine.

Les beautés du Rosaire, par Mgr Conrad Martin, évêque de Paderborn. Ouvrage traduit de l'allemand, par le Dr P. Prosper. Joli volume cartonné, prix 2 fr. 25.

Les mystères du Rosaire, exposés et médités, d'après Louis de Grenade, des Frères Prêcheurs, par le R. P. HÉBRARD, du même Ordre, 2 fr. 50.

Le Rosaire de la bienheureuse Vierge Marie. Instruction générale, histoires, cérémonies, formules, prières, méditations, pratiques, hymnes et cantiques, par M. l'abbé REGNAUD, 2 fr. 25.

Les Mystères du Rosaire proposés pour l'adoration du Très Saint-Sacrement, par le P. A. TESNIÈRE, 1 fr. 50.